

REGLEMENT INTERIEUR  
DE LA GARDERIE DE L'ECOLE DE CHENERAILLES  
ANNEE 2026 - 2027

*Tout enfant confié au personnel avant 8h50 entre dans le cas de la garderie, il sera soumis au règlement intérieur ci-dessous. Si les parents ne souhaitent pas cette prise en charge, l'enfant restera hors enceinte scolaire sous la seule responsabilité de ses parents.*

**Lieu :** Salle d'évolution et cour maternelle

**Horaires :** Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 7h30 – 8h50 / 16h30 - 18h30

**Référentes :** Mme BARRES Mélody  
Mme DEPECHE Elise

**Organisation et consignes :** Prise en charge des enfants dans le cadre d'une garderie éducative

**1) le matin :**

- A l'extérieur, seule la cour de maternelle sera utilisée jusqu'à 8h50, afin d'assurer une meilleure surveillance.
- 8h45 : rangement des jeux, livres, etc..., regroupement des enfants, habillage, sacs...
- 8h50 : déplacements : enfants de maternelle confiés aux enseignants, enfants du primaire dirigés dans la grande cour (s'assurer de la présence d'un enseignant).

**2) le soir :**

- Installation des enfants pour le goûter (remis par les parents)
- 17 h : mise en place d'activités collectives ou individuelles, extérieures ou intérieures selon le temps, proposées aux enfants.
- En cas exceptionnel : départ de la garderie accompagné d'une tierce personne non stipulée sur la fiche d'inscription, une lettre manuscrite des parents est indispensable.
- 18h15 : commencer à ranger le matériel
- 18h30 : Fermeture de la garderie, en cas de tout retard après la fermeture, une majoration s'appliquera.



À l'attention des parents, des enfants et des responsables :

- **Respect des horaires**
- **Respect des personnes :** tout enfant indiscipliné qui perturbe le bon fonctionnement de la garderie pourra être exclu définitivement
- **Respect des consignes**
- **Respect du matériel**